

Re Benthem & Petriccione

AFFAIRE INTÉRESSANT:

**LES STATUTS DE L'ASSOCIATION CANADIENNE
DES COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES**

ET

PAUL VAN BENTHEM ET ANTHONY PETRICCIONE

2008 OCRCVM 5

Association Canadienne des Courtiers en Valeurs Mobilières
Formation d'instruction (conseil de section de l'Ontario)

Audience : Le 4 juin 2008 à Toronto (Ont.)

Décision: Le 4 juin 2008
(2 paras.)

Formation d'instruction:

MM. Frederick Webber (président), Norm Fraser et Duncan Webb

Comparutions:

M. Andrew Werbowski et M^{me} Natalija Popovic, Avocats à la mise en application

MM. Michael Magonet et Daniel Bernstein, Avocats des intimés

DÉCISION

Traduction française non officielle

Date d'audience

1. L'audience mentionnée aux présentes avait pour unique objet de fixer une date pour l'audience disciplinaire qui doit être tenue relativement à cette affaire. Après discussion entre tous les avocats et la formation d'instruction au sujet de la quantité probable de preuves et du nombre de témoins, et compte tenu de l'emploi du temps et des disponibilités des avocats et des membres de la formation d'instruction, il a été décidé que les semaines entières du 13 avril et du 20 avril 2009 seraient retenues comme dates de tenue de l'audience.
2. Les avocats ont également convenu que la communication des documents et autres éléments à l'ACCOVAM serait terminée au plus tard le 27 juin 2008, que les réponses à l'avis d'audience seraient signifiées et déposées au plus tard le 19 septembre 2008, que l'ACCOVAM respecterait toutes ses obligations en matière de communication des documents conformément à la Règle 10 au plus tard le 23 janvier 2009 et qu'elle présenterait sa liste de témoins conformément à la Règle 11 au plus tard le 6 février 2009

Daté le 4 juin 2008.

Fred Webber – president

Norm Fraser – member

Duncan Webb - membre

Tous droits réservés © l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières 2008